

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE361

présenté par  
Mme Berger

-----

### ARTICLE 16

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ces moyens de lutte correspondent aux dispositifs d'intervention sur les prédateurs, tels que les tirs d'effarouchement, de défense et de défense renforcée, de prélèvement. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les grands prédateurs, en particulier le loup, peut être précisée dans ses moyens, ce que propose, de manière non limitative, notre amendement.